

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

Séance # 02-2015

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 2 février 2015 à 19H00, à la Place des Aînés de Plaisance, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

02-030-15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

02-031-15 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 12 JANVIER 2015 (#01-2015)

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE le procès-verbal de la session tenue le 12 janvier 2015 (#01-2015) soit adopté tel que présenté.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

02-032-15 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201500001 À #201500078)

Il est proposé par M. Christian Pilon

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

02-032-15 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201500001
À #201500078) (SUITE)

QUE les comptes payés par les chèques #201500001 à #2015000-- pour montant de **126 857,84\$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h05
14 personnes sont présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE JANVIER 2015

02-033-15 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX (PAI#01-15 À
PAI#02-15)

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil ratifie les rapports Pai#01-15 à Pai#02-15 couvrant la période du 21 décembre 2014 au 17 janvier 2015. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **23 259.17\$**.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

COMPTE-RENDU DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS
DE JANVIER 2015

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau
- Rapport mensuel de la collecte des ordures et du recyclage
- Rapport mensuel du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

VENTES POUR TAXES 2015

Une liste des personnes endettées envers la municipalité est déposée au conseil.

02-034-15 RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX 2015

Conformément à la loi sur la rémunération des élu(e)s municipaux et à la réglementation en vigueur en vertu du règlement #373-07;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil adopte un taux d'indexation de 1,2% tel que prescrit dans la gazette officielle du 3 janvier 2015;

QUE le salaire du Maire sera de **13 205,51\$**
l'allocation de dépenses de **6 602,75\$**

QUE le salaire d'un(e) conseiller(ère)
sera de **4 401,83\$**
l'allocation de dépenses de **2 200,91\$**

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT #417-15
RÈGLEMENT D'EMPRUNT IMMEUBLE AU 275, PRINCIPALE

M. Nil Béland, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une session ultérieure de ce conseil d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense pour procéder à l'achat d'un immeuble sis au 275, rue Principale pour un montant de 270 000\$.

CONSIDÉRANT que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

02-035-15 FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET DE
REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Sarah L. Dansereau, urbanisme 75,15\$

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

RISTOURNE MUTUELLE MUNICIPALITÉ QUÉBEC

La Municipalité de Plaisance a reçu un montant de **3407\$** pour 2014 en ristourne de la mutuelle des municipalités du Québec.

AVIS DE RAPPEL/TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

Suite à une discussion entre les membres du conseil, la politique a été changée. Il y aura dorénavant des avis de rappel d'envoyé à l'automne pour aviser les citoyens en cas de retard ou d'oublie de paiement.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

02-036-15 FORMATIONS/POMPIERS À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT les différentes formations à acquérir par les membres de notre équipe de pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2015 et les sommes retenues pour les formations;

CONSIDÉRANT les recommandations de notre Directeur de service à incendie;

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil autorise le Directeur de service à incendie à inscrire les membres de son équipe de pompiers à temps partiel aux différentes formations disponibles selon les besoins de sa troupe;

QUE cette autorisation est limitative aux sommes prévues à cet effet;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

02-036-15 FORMATIONS/POMPIERS À TEMPS PARTIEL (suite)

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à faire les paiements nécessaires pour honorer les coûts d'inscriptions, les frais de déplacements et les salaires occasionnés par ces formations.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.**

02-037-15 ACHAT DE BOMBONNES POUR APPAREILS RESPIRATOIRES

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2015;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise l'adoption et le paiement de bombonnes pour appareils respiratoires pour une somme n'excédant pas 5 000\$.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.**

02-038-15 PROJET D'AJOUT D'UNE (1) BORNE SÈCHE/SECTEUR DES PRESQU'ÎLES

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2015;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil demande au Directeur du service incendie d'identifier l'endroit retenu pour l'installation d'une borne sèche;

QUE le Directeur général invite la firme d'ingénieur Quadrivium à présenter une offre pour la préparation de plans et devis pour la réalisation du projet;

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.**

02-039-15 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/FORMATION DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

02-039-15 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/FORMATION DES
POMPIERS À TEMPS PARTIEL (suite)

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance prévoit la formation de 12 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Papineau.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

02-039-15 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/FORMATION DES POMPIERS
À TEMPS PARTIEL (suite)

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION

02-040-15 RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
(CCU) DU 13 JANVIER 2015

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du CCU en date du
13 janvier 2015 ;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil entérine les résolutions #15-01-01 à #15-
01-09 et les recommandations apportées.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT 416-15
RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES

M. Nil Béland, conseiller, donne avis de motion de la
présentation à une session ultérieure de ce conseil d'un
règlement concernant les nuisances conserver sur les
terrains, les véhicules hors d'état de fonctionnement, la
hauteur des broussailles, le rejet de déchets sur les
places publiques, la conformité des installations
d'évacuation des eaux usées et la garde d'animaux.

CONSIDÉRANT que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le
conseiller demande dispense de lecture du règlement. Le
règlement sera disponible pour la séance subséquente à
l'adoption.

02-041-15 NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit nommer trois
(3) membres choisis parmi les résidents de la
Municipalité de Plaisance ayant droit de vote
à ladite municipalité, en vertu de **l'article**
2 du règlement sur le comité consultatif
d'urbanisme URB 99-07;

CONSIDÉRANT qu'un siège du comité consultatif d'urbanisme
est vacant;

CONSIDÉRANT le dépôt de candidatures suite à l'article
parue dans le journal municipal;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

02-041-15 NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME (suite)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif
d'urbanisme;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil nomme Mme Marie-Claude Crevier à
titre de membre résident du comité consultatif
d'urbanisme.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

02-042-15 MANDAT DES MEMBRES

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer les membres
selon un mandat déterminés par le
règlement URB 99-07 Comité consultatif
d'urbanisme ;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au
conseil municipal de nommer M. Luc Galarneau et
Mme Marie-Claude Crevier pour une période de 1
an.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

D) LOISIRS ET CULTURE

02-043-15 PISTE SEIGNEURIE

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet « Piste
Seigneurie » la municipalité de
Plaisance mandate Mélissa Brousseau,
agente de développement en sport et
loisir de la Corporation des loisirs de
Papineau à chapeauter et à déposer une
demande de subventions à la PNR3 pour
le projet de mise en commun de (4 ou 5)
municipalités soit : Montebello,
Papineauville, Fassett, Notre-Dame-de-
Bonsecours et Plaisance à développer
une nouvelle piste de ski de fond qui
relirait les pistes existantes du
Château Montebello (23 km existant) à
la Kenauk nature (10 km de plus). Ce
qui permettrait aux citoyens des
municipalités de skier gratuitement et

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

02-043-15 PISTE SEIGNEURIE (suite)

de bénéficier de location de ski et de cours d'initiation. La municipalité de Plaisance s'engage à investir au maximum un montant de 1 000\$ pour la saison 2015;

**EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Nil Béland**

QUE le conseil de la municipalité de Plaisance autorise Mélissa Brousseau, agente de développement en sport et loisir de la Corporation des loisirs de Papineau à chapeauter et à déposer une demande de subvention à la PNR3 pour le projet « piste Seigneurie » et s'engage à investir un montant maximum de 1 000\$ pour la réalisation du projet.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-044-15 DEMANDE DE MANDAT DE SIGNATURE D'ENTENTE
AVEC LA CORPORATION DES LOISIRS DE
PAPINEAU POUR L'ÉVÉNEMENT JOURS J BMR
2015

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'événement Jours J BMR la municipalité de Plaisance doit mandater M. Paul St-Louis, Directeur général pour signer l'entente de participation à l'événement JOURS J BMR, au nom de la municipalité de Plaisance pour une durée de 1 an soit pour l'édition 2015 qui se déroulera les 6 et 7 juin 2015 ;

**En conséquence,
Il est proposé par M. Christian Pilon**

QUE le conseil de la municipalité de Plaisance mandate M. Paul St-Louis, Directeur général pour signer l'entente de participation à l'événement Jours J BMR, au nom de la municipalité de Plaisance, pour 1 an, soit pour l'édition 2015 qui se déroulera les 6 et 7 juin 2015.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

02-045-15 DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE SUR LE
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
POUR L'ÉVÉNEMENT JOURS J BMR 2015

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'événement Jours J BMR la municipalité de Plaisance doit autoriser une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour

l'édition 2015 qui se déroulera les 6 et 7 juin 2015;

**En conséquence,
Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

QUE le conseil de la Municipalité de Plaisance autorise Mme Mélissa Brousseau responsable de l'événement Jours J BMR à faire une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2015 qui se déroulera les 6 et 7 juin 2015.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-046-14 DEMANDE D'AFFICHAGE SUR LE TERRITOIRE DE
LA MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE POUR
L'ÉVÉNEMENT JOURS J BMR 2015

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'événement Jours J BMR la municipalité de Plaisance doit autoriser l'affichage pour une durée de trente (30) jours, sur notre territoire pour l'édition 2015 qui se déroulera les 6 et 7 juin 2015;

**En conséquence,
Il est proposé par M. Nil Béland**

QUE le conseil de la Municipalité de Plaisance autorise, Mme Mélissa Brousseau responsable de l'événement Jours J BMR à afficher pour une durée de trente (30) jours, sur notre territoire pour l'édition 2015 qui se déroulera les 6 et 7 juin 2015 et ce tout en respectant le règlement d'affichage de la municipalité de Plaisance.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

E) TRANSPORT ET VOIRIE

02-047-15 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CLE 2015

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil demande une aide financière pour trois (3) emplois manœuvres au Centre local d'emploi;

QUE ce conseil autorise le Directeur général à remplir et signer les documents nécessaires à l'obtention de l'aide financière.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

F) QUESTION FAMILIALE

NOUVEAUX ITEMS

M.R.C. DE PAPINEAU

Les procès-verbaux sont disponibles sur internet

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

20h35

15 personnes sont présentes.

02-048-15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H55

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

_____(signé)_____
Paulette Lalande
Maire

_____(signé)_____
Paul St-Louis
Directeur-général/
Secrétaire-trésorier